

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.188.B

Demande de subvention au titre du label national pays d'Art et d'Histoire

LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 novembre 2025

Secrétaire de Séance: Isabelle MOUFFLET

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **17**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Gérard DESAPHY à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Philippe VERGNAUD à François ELIE,

Excusé(s): Michel ANDRIEUX, Jean-Jacques FOURNIE, Thierry HUREAU, Pascal MONIER

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
N°2025.12.188.B

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU LABEL NATIONAL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès aux services : culture

ODD 4 : Parcours éducatifs de qualité, éducation au développement durable

ODD 5 : Politiques d'éducation prônant l'égalité

ODD 10 : politiques publiques d'égalité aux ressources culturelles

ODD 11 : Préservation du patrimoine

Le service Pays d'art et d'histoire, attaché à la direction de la Culture au sein de la direction générale adjointe Cohésion territoriale et appui aux communes, est chargé de mettre en œuvre la nouvelle convention décennale Pays d'art et d'histoire renouvelée le 15 octobre 2024, avec extension du label aux 38 communes du territoire, et signée le 18 mai 2025.

Les actions proposées répondent aux 5 axes de cette convention :

- favoriser l'appropriation des patrimoines et de l'architecture par les publics fragilisés et éloignés de l'offre du Pays d'art et d'histoire ;
- contribuer à la préservation des patrimoines et du cadre de vie ;
- encourager la création d'un urbanisme et d'une architecture de qualité ;
- enrichir la connaissance patrimoniale et architecturale du territoire à travers la recherche scientifique ;
- travailler à la création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

En 2026, la mise en œuvre de la politique patrimoniale du territoire s'accompagnera de la reconduction du volume des actions programmées par le service en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251204-2025_12_188B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 11/12/2025

Cependant, pour mener à bien les projets envisagés pour l'année 2026, GrandAngoulême souhaite solliciter toutes les subventions mobilisables de la part des partenaires institutionnels - département de la Charente, Région Nouvelle-Aquitaine et Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC) – pour un montant total de 51 825 €.

Le plan de financement prévisionnel 2026 du service serait le suivant :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Fonctionnement	34 995 €	Subvention Département	4 750 €
RH	313 190 €	Subvention Région	10 000 €
		Subvention DRAC-CRMH-Trésor	37 075 €
		Billetterie visites (dont visites du Trésor)	30 000 €
		Auto-financement	266 360 €
TOTAL	348 185 €	TOTAL	348 185 €

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de la région Nouvelle-Aquitaine, du département de la Charente et de l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine (DRAC).

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---